

Cimetière de Saint-Claude - Aménagement - Marché de travaux

Mme l'Adjointe PANIER, Rapporteur : Par délibération en date du 5 novembre 2007, le Conseil Municipal de la Ville de Besançon a approuvé le projet d'aménagement global du cimetière de Saint-Claude ainsi que la réalisation de la première tranche opérationnelle.

Une consultation des entreprises pour la réalisation de cette première tranche a été lancée sous la forme d'un appel d'offres ouvert, comportant deux lots.

Le lot 1 comprend l'ensemble des travaux d'aménagement, terrassements généraux, allée, plantations.

Ce lot a été attribué par la Commission d'Appel d'Offres le 10 octobre 2008 au Groupement d'Entreprises SACER/ISS pour un montant de 944 150,38 € TTC.

Le lot 2 concerne les équipements funéraires.

Le lot 2, à la suite de cette consultation des entreprises n'a pas été attribué, aucune offre n'étant techniquement conforme au cahier des charges.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 10 octobre 2008 a donc déclaré l'ensemble des offres irrégulières pour le lot 2. Elle a déclaré l'appel d'offres infructueux et autorisé le recours à une procédure négociée sans nouvelle mesure de publicité en faisant participer à la négociation les cinq entreprises ayant remis une offre lors de la procédure antérieure.

A l'issue de cette procédure négociée, 4 entreprises ont remis une offre.

Après négociation, le marché de travaux relatif au lot 2 a été attribué à l'Entreprise BONNA SABLA pour un montant de 297 359,09 € TTC par la Commission d'Appels d'Offres réunie le 5 décembre 2008.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à signer le marché avec l'Entreprise BONNA SABLA pour un montant de 297 359,09 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter cette proposition.

Récépissé préfectoral du 19 décembre 2008.